

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-027

Séance du 20 MARS 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 19
Qui ont pris part à la délibération : 19
Date de la Convocation : 16/03/2026
Convocation affichée et diffusée le : 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

Présidence : M VALLOS Frédéric, Maire

PRESENTS:

M. VALLOS Frédéric, M. ANTON Steve, M. BOIDRON Bruno, M. COLLET Baptiste, Mme COUPAS Florence, Mme DALMAIS Anne-Sophy, Mme DELCROIX Stéphanie, M. DELPOUX Jérémie, M. DIOT Georges, Mme GAUTIER-WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme HUMBERT Séverine, Mme JANIN Blandine, Mme MARTELLI Françoise, Mme MICHOU Mireille, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. RICHARD Germain et Mme TRINQUET Alexandra

ABSENT EXCUSE :

POUVOIRS :

M. Jérémie DELPOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Fixation du nombre des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de L 2122-2 du Code des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal (19 membres).

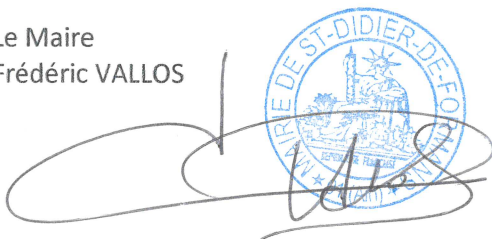
Ce pourcentage donne pour la commune de Saint-Didier-de-Formans un effectif maximum de 5 adjoints.

Vu le CGCT et notamment les articles L2122-1 et suivants,
Vu la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 5.

Ainsi fait et délibéré le 20 mars 2026
Pour extrait conforme,

Le Maire
Frédéric VALLOS



Le secrétaire de séance
Jérémie DELPOUX

